



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**2019 SG 69 – Budgétisation verte : autorisation de signature de la convention avec I4CE-Institute for Climate Economics.**

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris souhaite faire évoluer son mode de gouvernance budgétaire, visant une intégration systématique des enjeux climatiques et de résilience dans l'élaboration des projets municipaux. Il s'agit d'une étape cruciale pour atteindre un objectif central de l'Accord de Paris : rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

La mise en place d'une telle stratégie nécessite de suivre et d'évaluer les moyens alloués à ces ambitions. Au-delà du financement des projets ayant spécifiquement un objectif climatique, c'est l'ensemble des actions menées par la Ville qu'il s'agit d'évaluer sous cet angle. L'objectif premier est de vérifier que les engagements ambitieux de la collectivité en matière de transition écologique et de résilience sont suivis d'effets, et d'orienter le Programme d'Investissement de la Mandature vers ces ambitions. Il s'agit également de développer des indicateurs pour orienter les décisions futures et garantir la contribution de l'ensemble des projets municipaux aux objectifs fixés dans les différents plans et stratégies adoptés au Conseil de Paris et visant à préparer Paris aux défis du XXIème siècle (dérèglement climatique, pollution de l'air, biodiversité, cohésion sociale, etc.).

À ce titre, un axe de travail en cours est l'identification, au sein du budget, des dépenses et des recettes ayant un impact environnemental « significatif », positif ou négatif, dans le but, ensuite, d'en évaluer précisément les effets. C'est le concept de budgétisation verte, ou « green budgeting », né d'une initiative lancée par l'OCDE, et adoptée par la France et le Mexique, en décembre 2017 lors du One Planet Summit avec le lancement du « Paris Collaborative on Green Budgeting » (Collaboratif de Paris sur les Budgets Verts). Le but de cette initiative est d'évaluer la compatibilité des budgets nationaux avec les objectifs environnementaux, en particulier climatiques.

Deux rapports viennent d'être publiés sur une évaluation du budget de l'Etat. Le Gouvernement a demandé au Conseil général de l'environnement et du développement

durable et l'Inspection Générale des finances de proposer une méthode de budgétisation environnementale du budget de l'Etat, avec un rapport rendu en septembre 2019. En parallèle, le think tank I4CE-Institute for Climate Economics a publié un travail d'évaluation climat du budget national, en collaboration avec l'Ademe, et présenté à l'Assemblée Nationale le 1er octobre 2019.

## **1. La déclinaison au niveau municipal de la budgétisation verte**

I4CE - Institute for Climate Economics a proposé à la Ville de Paris de participer à une initiative originale de budgétisation verte au niveau municipal.

I4CE est une association loi 1901 fondée par la Banque des territoires et l'Agence française de développement (AFD) en 2007. Son objet est de diffuser ou soutenir des projets de recherche sur "l'économie du climat et de la transition énergétique et écologique", grâce à l'animation d'ateliers et d'échanges et la production d'études. I4CE anime, notamment, le Club "Villes, territoires, énergie et changement climatique (VITECC)", auquel participe régulièrement la Ville de Paris depuis 2008.

I4CE lance en collaboration avec 4 autres collectivités (Métropoles de Lyon, Lille, Strasbourg et Ville de Lille) et réseaux de collectivités (France Urbaine et Association des Maires de France) un cadre d'évaluation climat de leurs budgets. Ce projet s'appuiera sur les travaux réalisés par I4CE au niveau national et sur l'expertise des collectivités ayant déjà commencé à réaliser cet exercice. Le projet se déroulera entre fin 2019 et fin 2020 et permettra aux métropoles, collectivités et aux citoyens de suivre les progrès de la budgétisation verte au niveau municipal.

Le projet aboutira à la définition d'un cadre d'évaluation climat pour le budget des collectivités qui soit transparent, public, et partagé à travers différents réseaux en France, mais aussi potentiellement au niveau européen (Energy Cities, etc.), voire mondial (C40, 100RC, etc.).

Ce cadre d'évaluation visera à analyser l'ensemble du budget d'une collectivité. Il permettra d'évaluer pour chaque ligne du budget si celle-ci est favorable au climat ("verte"), neutre ("gris") ou défavorable ("marron"). Dans un 1er temps, l'étude s'intéressera aux actions "climat", c'est-à-dire celles permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre du territoire et à s'adapter aux effets du dérèglement climatique. Le périmètre de ce cadre d'évaluation pourra être étendu dans les exercices ultérieurs à d'autres enjeux environnementaux par des experts de ces enjeux.

L'objectif est d'arriver à une méthode adaptée à la Ville de Paris en 2020 afin de pouvoir l'utiliser pour l'élaboration du prochain Programme d'Investissement de la Mandature et de l'appliquer progressivement pour la préparation du Budget Primitif de 2021. De façon générale, ce nouveau mode de gouvernance budgétaire devrait assurer une meilleure visibilité des besoins d'investissements de la Ville de Paris pour accélérer la transition écologique et renforcer la résilience de Paris.

## **2. L'approbation de la convention avec le think tank I4CE-Institute for Climate Economics**

De premiers financements ont été acquis (appui de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME- en France, et de la Climate-KIC en Europe), il est proposé aux collectivités de s'investir dans le projet afin de bénéficier de cet exercice inédit.

La volonté de participation au projet de budgétisation verte au niveau municipal se matérialise par une convention entre I4CE-Institute for Climate Economics et la Ville de Paris, en annexe de ce projet de délibération qui stipule une subvention de 10 000 euros accordée par la Ville de Paris au think tank I4CE.

Il vous est proposé de m'autoriser à signer le projet de convention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



## **2019 SG 69 – Budgétisation verte : autorisation de signature de la convention avec I4CE-Institute for Climate Economics**

Le Conseil de Paris

Considérant l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, entré en vigueur le 4 novembre 2016, qui vise à contenir le réchauffement bien en deçà des 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ;

Considérant l'engagement de la France à participer à l'initiative de l'OCDE du « Paris Collaborative on Green Budgeting » sur l'alignement des processus budgétaires sur l'Accord de Paris et d'autres objectifs environnementaux, lancée en décembre 2017, lors du « One Planet Summit » ;

Considérant le rôle moteur de la Ville de Paris pour accélérer la transition écologique et renforcer la résilience du territoire, et sa volonté d'adopter des approches innovantes au niveau local ;

Considérant la volonté des collectivités françaises, et en particulier les villes et métropoles, de suivre leur budget « climat », et pour ce faire de disposer d'un cadre partagé d'analyse de leur budget élaboré par I4CE-Institute for Climate Economics ;

Considérant la nécessité de rendre compte de manière transparente de l'action municipale en matière d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique devant les parisiennes et les parisiens ;

Vu le vœu 2019 V. 302 relatif au rôle de Paris dans la lutte contre le réchauffement climatique, déclarant l'urgence climatique, adopté par le Conseil de Paris des 8 - 11 juillet 2019

Délibère :

Article 1 : La convention de coopération avec I4CE-Institute for Climate Economics annexée au présent projet de délibération est approuvée. Madame la Maire de Paris est autorisée à la signer.

Article 2 : Une subvention de 10 000 euros sera versée à I4CE-Institute for Climate Economics.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget du Secrétariat Général.